

## Fréjus – Résidence du Théâtre romain

Lucien Rivet et Sylvie Saulnier

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/6667>

ISSN : 2114-0502

### Éditeur

Ministère de la culture

### Référence électronique

Lucien Rivet et Sylvie Saulnier, « Fréjus – Résidence du Théâtre romain », *ADLFI. Archéologie de la France - Informations* [En ligne], Provence-Alpes-Côte d'Azur, mis en ligne le 01 mars 2007, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/6667>

---

Ce document a été généré automatiquement le 3 mai 2019.

© Ministère de la Culture et de la Communication, CNRS

---

# Fréjus – Résidence du Théâtre romain

Lucien Rivet et Sylvie Saulnier

---

**Identifiant de l'opération archéologique : 8212**

Date de l'opération : 2007 (FP)

Inventeur(s) : Rivet Lucien (CNRS) ; Saulnier Sylvie (ASS)

- 1 Au nord-est de la ville antique, deux sondages ont été réalisés sur la parcelle limitée au nord par l'enceinte et au sud par le mur de dérivation de l'aqueduc. La problématique était de tenter de mieux dater la construction de l'un et l'autre de ces murs (Rivet *et al*., 2000 : 384).
- 2 À l'origine, il s'agit d'une butte rocheuse montrant un fort à-pic au nord (4 m environ) et en légère pente du nord (33,40 m NGF) vers le sud (peut-être à 31,80 m), sur laquelle ont été déposés des sédiments, constituant ainsi un terrain plat sur lequel a été érigée la courtine.

## Sondage 1

- 3 Le premier sondage a été implanté perpendiculairement au parement interne de l'une des portions actuellement conservées du rempart élevé au niveau de l'à-pic.
- 4 La courtine a été mise au jour sur 1,60 m de long, la largeur n'étant pas intégralement préservée car la partie extérieure s'est effondrée dans la pente. Le mur est construit en petit appareil de grès brun et les joints sont grossièrement lissés au fer. Le parement indique clairement une inclinaison des assises du nord-est vers le sud-ouest (1 à 2 degrés) et laisse voir une fine lézarde qui s'ouvre à hauteur de l'arase, traverse les trois assises supérieures et se poursuit à angle droit vers l'ouest à ce même niveau. Une jonchée de chaux est associée au ressaut de fondation (à 33,80 m) ; cette dernière, peu profonde,

repose sans enracinement sur la surface du rocher, délité, à la cote 33,39 m ; elle est débordante, maçonnée dans une tranchée étroite et faite de blocs non équarris de tailles inégales.

- 5 L'enceinte est la première construction reconnue sur le site ; elle est dotée de tours et percée d'une poterne (dont le niveau du seuil, actuellement inaccessible, est estimé à la cote 33,30 m) qui confirme que le niveau de circulation était établi à 33,80 m environ.

## Sondage 2

- 6 Un autre sondage, appuyé au mur de dérivation de l'aqueduc, livre des informations sur les techniques de construction employées.
- 7 Le parement nord (Fig. n°1 : Parement septentrional du mur de dérivation de l'aqueduc construit en élévation : remarquer les joints beurrés) est dérasé (34,76 m) à un niveau inférieur à celui du sommet conservé du canal proprement dit (35,25 m). La maçonnerie montre dix assises construites en élévation (pour une hauteur de 1,02 m) faite d'un petit appareil de moellons de grès verts liés à la chaux. Les joints sont lissés et beurrés (débordant sur les moellons) puis ensuite incisés du tranchant de la truelle pour dessiner des lignes pseudo-rectilignes, horizontales et verticales. À la cote 33,74 m s'amorce la fondation faite de blocs irréguliers ennoyés dans un mortier de chaux et construite en bourrage de tranchée.
- 8 Au revers de l'emplacement du sondage est visible l'ensemble de la face sud de la maçonnerie, la fondation ayant été déracinée à une époque indéterminée ; elle est exclusivement constituée de blocs non équarris de nature volcanique.
- 9 Érigée à partir du niveau de circulation initial reconnu sur le site, cette dérivation de l'aqueduc rend possible un remblaiement de toute la surface désormais ceinte de tous côtés, rendant obsolète la poterne et conduisant à la situation actuelle. Pour quelle raison ce remblaiement durant l'Antiquité ? On l'ignore.
- 10 C'est dans ces terres qu'est établi un bassin quadrangulaire à proximité de la courtine.
- 11 Les dimensions sont modestes (1,95 m dans œuvre pour le seul côté intégralement reconnu). La hauteur conservée est de 0,76 m entre l'arase de l'enduit du mur le mieux préservé et le sol attenant, 1,06 m entre la même arase et le point le plus bas, c'est-à-dire le fond de la cuvette centrale. Les murs qui l'encadrent ont une largeur irrégulière, variant entre 0,38 et 0,48 m, l'œuvre extérieure correspondant à une installation en fondation, d'ailleurs relativement peu profonde au vu de sa base qui a été repérée dans l'angle nord-ouest (33,65 m NGF). Les maçonneries sont exclusivement constituées d'une alternance de fragments de *tegulae* noyés dans d'épaisses couches de chaux (souvent plus épaisses que les tuiles elles-mêmes), parfois aussi d'*imbrices* ou de blocs de pierres en périphérie. Les parements internes sont revêtus d'un béton lissé pauvre en tuileau, épais de 0,05 m environ ; à la base, un bourrelet d'étanchéité arrondi (solin) fait la liaison avec le sol qui est en pente sensible vers le centre de l'ouvrage où se développe une cuvette de décantation de 0,94 m de diamètre, profonde de 0,15 m.
- 12 Au final, si les aménagements reconnus à la faveur de ces sondages ne posent pas de problèmes d'interprétation particuliers, pas plus d'ailleurs que les séquences stratigraphiques, c'est la carence en mobilier datant qui est à souligner.

- 13 Le premier acquis que l'on puisse mettre en avant se formule à titre d'hypothèse : si l'on admet que le remblaiement de l'esplanade est opéré d'un seul jet et est de même nature, et donc que la situation est la même entre les sondages ouverts à 15 m de distance, il est possible d'utiliser les données de l'un pour palier les lacunes de l'autre ; ainsi pourrait être utilisé un élément chronologique récolté sous le niveau « théorique » d'aménagement de l'enceinte (une coupe en sigillée du sud de la Gaule) pour placer celle-ci après le règne de Tibère.
  - 14 En second lieu, la même réserve prévaut quant à la chronologie de l'établissement du mur de dérivation de l'aqueduc contre lequel un remblai a livré du matériel (deux tessons de sigillée claire A non précocée, l'un de Hayes 9, l'autre Hayes 14) : sa construction pourrait se placer postérieurement aux années 120 à 130, comme le bassin dont les maçonneries sont encaissées dans le même remblai.
  - 15 RIVET Lucien et SAULNIER Sylvie
- 

## ANNEXES

Fig. n°1 : Parement septentrional du mur de dérivation de l'aqueduc construit en élévation : remarquer les joints beurrés



Auteur(s) : Rivet, Lucien. Crédits : ADLFI (2007)

## INDEX

**Index chronologique** : Empire romain

**Index géographique** : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Var (83), Fréjus

**operation** Fouille programmée (FP)

## AUTEURS

LUCIEN RIVET

CNRS

SYLVIE SAULNIER

ASS